



Inhoud

Politique d'intégrité	3
1. Introduction	3
2. Valeur de l'entreprise	4
3. Règles de conduite	7

Politique d'intégrité

1. Introduction

Le présent document confirme les principes généraux qui sous-tendent les activités de Care Property Invest.

Care Property Invest s'inspire des principes d'honnêteté, de ponctualité, d'intégrité et de respect des autres, dont font partie la confiance, la transparence, l'esprit d'équipe et une approche professionnelle, et qui sont aussi ses valeurs fondamentales.

Ces valeurs fondamentales déterminent les règles de conduite que Care Property Invest applique dans toutes ses activités, petites et grandes. Elles forment la base du comportement de chaque travailleur et de chaque membre des organes de Care Property Invest.

Tous les organes de la Société sont tenus d'appliquer ces principes. Cela va de pair avec un ensemble de procédures destinées à faire en sorte que tout le monde connaisse les règles de conduite et les applique dans tous ses actes. Le comportement doit en tout cas correspondre parfaitement aux intentions.

Ces éléments, valeurs, principes et procédures forment un tout et sont indissociables.

Care Property Invest est consciente que la poursuite de sa croissance et de son succès reposent sur l'acquisition et le maintien de la confiance de ses actionnaires, de son personnel, de ses clients et des tiers avec lesquels elle entretient des relations d'affaires, ainsi que de la communauté au sein de laquelle elle est active.

Pour mériter cette confiance, tout le monde doit respecter à la perfection ces normes de conduite dont les résultats sont favorables pour Care Property Invest depuis des années. Toutes les personnes responsables doivent veiller à ce que tout le monde connaisse et agisse selon les principes sur lesquels ses activités sont fondées.

2. Valeur de l'entreprise

OBJECTIFS

Care Property Invest s'est imposé comme objectif de mener ses activités dans le secteur de l'immobilier des soins de santé de manière efficace, responsable et rentable. À cette fin, elle vise à atteindre de hautes performances afin de maintenir et développer sa compétitivité.

RESPONSABILITÉS

Care Property Invest est consciente de ses responsabilités à différents niveaux.

En ce qui concerne les clients : service et intégrité

Care Property Invest doit élargir son portefeuille de clients et retenir les clients fidèles par une gamme de biens immobiliers et de services de haute valeur, en termes de prix, de qualité, de sécurité et d'impact environnemental, qui sera encore développée par une indispensable expertise dans les domaines technologiques, environnementaux et commerciaux.

En ce qui concerne le personnel : respect et équité

Care Property Invest respectera les droits de son personnel et garantira à tous de bonnes conditions de travail, axées sur la performance, ainsi que des garanties, qui donnent satisfaction. Care Property Invest s'engage à stimuler le développement et la formation des travailleurs ainsi qu'à utiliser leurs talents de manière optimale. De la sorte, ils auront la possibilité de relever des défis, de s'épanouir et d'être reconnus dans leur carrière au sein de l'entreprise. Care Property Invest donnera à chacun des chances professionnelles égales, encouragera les travailleurs à organiser et orienter eux-mêmes leur travail, et à appliquer les normes de conduite en vigueur au sein de l'entreprise.

Seul un personnel très motivé et formé de manière adéquate, reconnu comme un élément essentiel de l'organisation, partira de l'hypothèse qu'il fait partie intégrante d'un tout et s'investira pour l'entreprise et ses objectifs. Une telle motivation découle d'une attention quotidienne du management qui est conscient du potentiel de son équipe et déterminé à l'exploiter et à le développer de manière optimale.

En ce qui concerne les actionnaires : loyauté et ouverture

Care Property Invest est tenue de protéger leur investissement et de veiller à conserver sa bonne réputation pour garantir à ses actionnaires un rendement correspondant à la situation du marché.

En ce qui concerne les tiers avec lesquels elle entretient des relations commerciales : partenaires commerciaux

Care Property Invest est tenue de développer de bonnes relations mutuelles avec les sous-traitants, les fournisseurs et les entreprises avec lesquels elle s'est associée. Compte tenu de son rôle d'exemple, elle doit encourager ses interlocuteurs à appliquer ses règles de conduite et à les propager. Le fait que tout le monde se conforme à ces règles de conduite jouera un rôle important dans la décision d'entamer ou de maintenir de telles relations.

La Société veille à ce que les biens acquis, les services et les méthodes utilisées pour les atteindre, satisfassent aux exigences les plus élevées en termes de respect des lois, d'éthique et d'environnement.

En ce qui concerne la société : éthique et responsabilité

Care Property Invest doit gérer ses activités de manière responsable et en bonne citoyenne, et respecter les lois du pays. En tant qu'entrepreneur, elle doit respecter les droits fondamentaux et accorder l'attention requise à la santé, l'environnement et la sécurité, conformément à son engagement à contribuer au développement durable.

Ces cinq responsabilités forment un tout indissociable. Sur la base de ces valeurs, la direction effective et le conseil d'administration doivent donc continuellement mettre des priorités et assumer le mieux possible leurs responsabilités.

Principes économiques

Le facteur essentiel de rentabilité permet à l'entreprise d'assumer ses responsabilités et d'exercer ses activités. Elle permet de mesurer l'efficacité et la valeur que les clients accordent aux biens immobiliers et aux services de la Société. Il est essentiel d'allouer les ressources nécessaires à la Société, de maintenir les investissements nécessaires à sa croissance et de fournir des services qui répondent aux besoins des consommateurs. Si les bénéfices sont insuffisants ou la base financière trop fragile, l'entreprise ne peut pas assumer pleinement les responsabilités décrites ci-dessus.

Chaque investissement doit répondre aux exigences économiques du marché, mais aussi tenir compte des considérations sociales et environnementales ainsi que de l'évaluation et de la couverture des risques potentiels auxquels il peut être confronté.

Éthique des affaires

À tous égards, Care Property Invest attache la plus grande importance à l'honnêteté, l'intégrité et l'équité. Elle attend la même attitude des tiers avec qui elle travaille. Proposer, de manière directe ou indirecte, demander ou accepter des avantages directs ou cachés, sous quelque forme que ce soit, constitue une pratique inacceptable.

Les membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que les travailleurs doivent éviter les conflits d'intérêts entre leurs fonctions au sein de l'entreprise et leurs autres activités professionnelles ou privées.

Toutes les transactions effectuées au nom de Care Property Invest doivent être enregistrées avec précision et honnêteté dans les comptes de l'entreprise, conformément aux procédures établies.

Activités politiques

Care Property Invest agit de manière socialement responsable dans le cadre de la législation du pays où elle opère. Ses objectifs commerciaux sont légitimes.

Elle ne finance aucun parti ou aucune organisation politique et n'effectue aucun paiement au profit de leurs représentants. Elle ne fait pas partie d'un parti politique.

Dans le cadre de ses relations avec les autorités publiques, Care Property Invest a toutefois le droit et la responsabilité d'exprimer son avis sur toute question susceptible d'affecter ses activités, son personnel, ses clients ou ses actionnaires. Si elle peut faire une contribution positive sur la base de ses propres connaissances, elle se réserve également le droit d'exprimer son point de vue sur des sujets d'intérêt général, s'ils servent son objet social.

Santé, sécurité et environnement

Pour respecter son engagement civique de contribuer à une croissance durable, Care Property Invest tient systématiquement compte dans son approche des aspects sociaux, sanitaires, sécuritaires, qualitatifs et environnementaux dans le cadre de ses affaires.

La société

La meilleure façon pour Care Property Invest de contribuer au progrès social et matériel consiste à exercer ses activités de manière aussi professionnelle que possible. Elle prête attention, de manière constructive, aux questions d'intérêt collectif qui ne sont pas directement liées à ses activités.

Concurrence

Care Property Invest encourage l'économie de marché libre et se comporte loyalement à cet égard envers ses concurrents, conformément à ses principes éthiques et dans le cadre des lois applicables.

Communication

Compte tenu de sa position sur le marché, comme société faisant appel à l'épargne publique, Care Property Invest adhère à une politique de communication ouverte.

La communication externe est assurée par certaines personnes désignées spécifiquement à cette fin par la Société. Il s'agit des membres du comité de direction ainsi que du responsable de la communication. Ces canaux de communication restreints et centralisés garantissent une communication sociale et financière uniforme et conforme à la stratégie et à l'image de la Société. Tout contact avec la presse ou toute autre personne établissant des rapports financiers sur la Société, est dès lors pris en charge par les personnes mentionnées ci-dessus ou avec leur accord. Pour les entretiens demandés par la presse spécialisée, les personnes mentionnées ci-dessus peuvent se faire accompagner par le personnel spécialisé en la matière.

La transparence en matière d'information et la communication directe de Care Property Invest permettent au personnel d'évaluer sa contribution au bon fonctionnement de la Société.

3. Règles de conduite

En tant que société faisant appel public à l'épargne et en tant que société immobilière réglementée (« SIR »), Care Property Invest est soumise à un certain nombre de règles destinées à éviter les conflits d'intérêts et à informer les investisseurs et les organismes de contrôle. Care Property Invest adhère également aux principes de gouvernance d'entreprise énoncés dans le Code belge de gouvernance d'entreprise et expliqués plus en détail dans sa Charte de gouvernance d'entreprise et dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise. Celles-ci peuvent être consultées sur le site internet de la Société.

Les membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que les travailleurs s'engagent à respecter les dispositions de la loi belge et celles des Règles de conduite.

Conflits d'intérêts

Tout membre du personnel confronté à un conflit d'intérêts signale immédiatement celui-ci à un membre du comité de direction.

Tout administrateur confronté à un conflit d'intérêts signale immédiatement celui-ci. Une procédure spéciale a été établie à cette fin dans la Charte de gouvernance d'entreprise, outre les dispositions légales du Code des sociétés et de la loi SIR.

Les administrateurs, les membres du comité de direction et le personnel s'engagent à n'accepter aucune rémunération, en espèces ou en nature, ni aucun autre avantage personnel qui leur est proposé en raison de leur relation professionnelle avec l'entreprise.

Cela inclut les honoraires de consultance, les commissions en cas de vente, de bail et d'investissements, ainsi que les commissions en raison de succès obtenus.

Secret professionnel – informations privilégiées

Les membres des organes de gestion, du comité de direction et du personnel ne peuvent, dans l'exercice de leurs activités professionnelles pour l'entreprise, ainsi qu'après la cessation de celles-ci, utiliser ou communiquer quelque information (qui n'est pas publiée dans les rapports semestriels ou annuels, ou dans divers communiqués officiels), ni des renseignements sur l'entreprise dont ils ont pris connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. À cet égard, ils reconnaissent que les études économiques, financières et immobilières, les fichiers de clientèle et informatiques, les données comptables, les contrats, les propositions commerciales, les projets et plans de bâtiments et d'équipements, les instructions écrites ou verbales sur les travaux ayant trait aux activités de l'entreprise, ses procédures et sa situation économique et financière, sont tous confidentiels. Care Property Invest dispose d'une liste d'initiés.

Achat et vente d'actions - délit d'initiés

Les membres des organes de gestion, du comité de direction et du personnel ayant l'intention de réaliser des transactions relatives à des actions de Care Property Invest, s'engagent préalablement à respecter le Règlement de négociation.

De manière générale, les membres des organes de l'entreprise et du personnel ont l'interdiction d'acquérir ou de vendre des valeurs mobilières de Care Property Invest, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou celui de tiers, sur la base d'informations privilégiées. Ils ne divulgueront pas à un tiers les informations qu'ils possèdent en raison de leur fonction, et ne recommanderont pas non plus à des tiers des valeurs mobilières de Care Property Invest sur la base de ce type d'information.

Ces interdictions s'appliquent aux initiés primaires (les personnes ayant acquis des informations directement, en raison de leur participation au capital de la Société ou dans le cadre de leur fonction) et aux initiés secondaires (les personnes qui, en connaissance de cause, possèdent des informations dont elles savent ou dont elles ne peuvent raisonnablement nier qu'il s'agit d'informations privilégiées, provenant directement ou indirectement d'un initié primaire). Une procédure spéciale est établie et décrite pour ces personnes dans le Règlement de négociation.

Chaque membre des organes de l'entreprise et du personnel doit éviter de mettre un membre de sa famille ou un tiers dans une situation susceptible de conduire à des transactions qui lui sont interdites par le présent code de conduite.

Toutes les informations sur les opérations importantes doivent toujours rester strictement confidentielles. Cette obligation de confidentialité s'applique à tous les administrateurs, aux membres du comité de direction et au personnel.

Tout membre des organes de l'entreprise et du personnel apprenant que ces règles ne sont pas remplies, doit en informer son supérieur hiérarchique et le compliance officer ou le président du conseil d'administration. Tout administrateur ou membre du comité de direction et tout travailleur doit éviter toute transaction susceptible d'être contraire aux intérêts de la Société.

Corruption et détournement d'actifs de l'entreprise

Les administrateurs, les membres du comité de direction et le personnel s'engagent à ne proposer ou donner aucun titre, indépendamment de son importance et/ou de sa valeur, ou somme d'argent, indépendamment de son montant, à des clients, des fournisseurs ou des tiers, quelle que soit leur intention ce faisant.

Ils s'engagent également à ne pas donner de biens précieux ou de sommes d'argent, indépendamment de leur montant, aux élus et fonctionnaires de toute autorité belge ou étrangère pour obtenir des approbations, des autorisations, des agréments ou des dérogations, des contournements et/ou des violations de toute loi, ordonnance, directive et contrat.

Les membres des organes de la Société et les travailleurs s'engagent à ne pas s'approprier d'objets (indépendamment de leur nature et/ou de leur valeur) dont l'entreprise est propriétaire, à des fins personnelles. Cet engagement a également trait à l'utilisation illégale de l'infrastructure de communication et informatique de l'entreprise à des fins personnelles.

Cadeaux d'affaires

De manière générale, les membres des organes de la Société et les travailleurs s'abstiennent de proposer, de demander ou d'accepter tout avantage ne s'inscrivant pas dans la pratique courante des cadeaux de fin d'année de faible valeur (< 150 EUR) ou une participation à des manifestations sociales ou artistiques, à/de la part de relations d'affaires actuelles et/ou potentielles (clients, fournisseurs, entrepreneurs, entreprises de construction, etc.).

Compliance officer

Le personnel et les membres des organes de la Société peuvent en toute confiance exprimer leurs préoccupations concernant de possibles irrégularités au compliance officer et au président du conseil d'administration

Mark Suykens
Président du conseil d'administration

Filip Van Zeebroeck
Compliance officer

Plus d'informations :

Care Property Invest SA, SIRP de droit belge

Horstebaan 3, 2900 Schoten

BE 456 378 070 (RPM d'Anvers)

www.carepropertyinvest.be - T +32 3 222 94 94 - info@carepropertyinvest.be

Le présent document est aussi disponible en néerlandais et en anglais. Toutefois, en cas de divergences entre les versions linguistiques, c'est toujours la version néerlandaise qui prévaut.